

# Bactéries productrices de carbapénémases



Mise à jour  
06/11/2024

Autres dénominations

EPC

CRE

Carbapénémase

Informations relatives à  
CHUV / Soins intensifs

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémases

---

## Réservoir

Homme

---


## Mode de transmission



par contact direct entre patients



par l'intermédiaire du personnel (mains)

 par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)

---

## Période d'incubation

Variable

---

## Durée d'infectiosité


Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis


---

## Prise en charge du cas positif/suspect


### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

#### Hospitalisation :

 Mesures Additionnelles Contact /Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)

 Voir fiche ci-dessous

#### Ambulatoire interventionnel :

 Mesures Additionnelles Contact /Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)

 Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires interventionnels](#)


#### Ambulatoire non interventionnel :

 Précautions Standard


 Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires non interventionnels](#)

---







## Placement

-  Chambre individuelle avec sanitaires dédiés
- 



## Durée des mesures

-  Pendant toute la durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase (selon indication du service HPCI)
- 

## Signalétique

-  Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
  -  Chariot d'isolement avec surblouses (+ masques de soins si Mesures Additionnelles Gouttelettes) devant la chambre
  -  Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
  -  Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
  -  Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
  -  Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
- 



## Suivi microbiologique

-  Réadmission d'un patient connu : prélèvement de suivi par frottis rectal si dernier résultat > 30 jours (s'assurer de la présence de matière fécale sur le frottis)
-  Si 1er prélèvement de suivi négatif (en l'absence d'une antibiothérapie efficace contre le germe producteur de carbapénémase) et dernier prélèvement positif > 3 mois, faire un 2ème puis un 3ème prélèvement de suivi



(prélèvement de selles). Attendre le résultat du prélèvement et si PCR négative, effectuer le suivant

---







## Soins de base

-  Toilette corporelle quotidienne avec des lingettes à la chlorhexidine (si toilette au lit) ou savon à la chlorhexidine (douche)
  -  En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
- 

## Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
  -  Privilégier le matériel à usage unique
- 

## Transport

-  Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins pour le patient et le transporteur
  -  Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
  -  Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit
  -  Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre
  -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur
  -  Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

## Circulation

- Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
- Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
- Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins pour le patient et le soignant
- Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
- Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

### Pour CUTR Sylvana :

- Sortie de la chambre autorisée en absence d'infection à carbapénémase, de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue pour :
- Physiothérapie, rééducation, repas en salle commune, etc. en accord avec l'unité HPCi-CHUV
- Vêtements propres,
- Désinfection des mains
- Pas de sortie en cas de Mesures Additionnelles Gouttelettes

---

## Visiteurs

- Ne pas s'asseoir sur le lit
  - Désinfection des mains en sortant de la chambre
  - Surblouse seulement si participation aux soins
  - Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins
-

## Transfert/sortie



Avertir le service/l'établissement de soins de destination

---

## Autre



Si nouveau cas : distribuer la brochure d'information au patient

---

## Mesures en cas d'épidémie



Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV

---

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures



Enquête d'entourage selon les recommandations de l'unité HPCI-CHUV



Se référer à la fiche micro-organisme : contact carbapénèmase

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
- 

## Gants

- Non indiqués en systématique
  - A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques)
- 

## Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
  - Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
- 

## Masque de soins

- Non, sauf si Mesures Additionnelles GOUTTELETES
  - Ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
- 

## Lunettes de protection

- Non, à porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projections de liquides biologiques)
-

# Nettoyage/désinfection

## Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

### **Au départ du patient :**

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
  - Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent en chambre
- 

## Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

- Changer le lit et la literie
- 

## Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

### **Au départ du patient :**

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
- Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène



Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent



Trempage du rideau de la salle de bains

---

## Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

### Déclaration à HPCi Vaud

Recommandé

---

### Déclaration au médecin cantonal



Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine (EPC - Entérobactérie productrice de carbapénèmases)

---